© Drogues Info Service - 1 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Suspension permis

Par Dylanpermis Postée le 26/07/2023 09:32

> Bonjour Alors voilà j’ai une question, je me suis fait suspendre le permis en ayant fumer du cbd, j’ai pris les 6 mois, j’ai rdv à la commission médical bientôt et sur la convocation il me demande de faire les prélèvements urinaire pour thc, cocaine, opiacé etc, la question est la suivante ? Dois je faire prélèvement urinaire que pour thc ou je dois demander de faire le prélèvement pour toutes les substances ? Le coût n’est pas le même et ça me ferais chier de pas apporte tout ce qu’il faut et attendre de ravoir un rdv. Merci de vos réponse Dans l’attente

---

Mise en ligne le 31/07/2023

Bonjour,

Si la convocation demande de réaliser les prélèvements pour toutes ces substances, il vaut mieux faire un prélèvement complet. En effet, si vous faites l'analyse uniquement pour le THC, la commission médicale risque de vous demander de refaire les autres prélèvements, ce qui retardera la récupération de votre permis et vous coutera plus cher encore.

Nous espérons avoir répondu à votre question et vous souhaitons bonne fin de journée,

Bien cordialement,